

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue, sis au 27, rue Bellevue, le mercredi, 8 mars 2023, à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Gilles Saulnier
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Leigh MacLeod

formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante madame Carole Patenaude.

Monsieur le maire Tim Watchorn et madame la conseillère Louise Cossette sont absents.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

Il y a un moment de recueillement à la mémoire de monsieur George Bunny Basler.

À 19h30, Madame la mairesse suppléante constate le quorum et le Conseil délibère sur les dossiers suivants :

75.03.23 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

Municipalité de Morin-Heights

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3 1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023
 - 3 2 Procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine du 21 février 2023
 - 3 3 Procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2023
 - 3 4 Procès-verbal de correction – Résolution 473.12.22 – PIA – 75, rue des Trois-Pierre
- 4 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
 - 4 1 Rapport sur le suivi des dossiers
 - 4 2 Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
 - 4 3 Rapport sur les transferts budgétaires
- 5 FINANCES ET ADMINISTRATION**
 - 5 1 Bordereau de dépenses
 - 5 2 État des activités financières
 - 5 3 Ressources humaines
 - 5 4 Règlements et résolutions diverses
 - 5 4 1 Rapport – Application du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle
 - 5 4 2 Dépôt - Résultats de la procédure d'approbation des personnes habiles à voter relativement au Règlement (660-2023) pourvoyant au financement de l'acquisition des lots 3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925 et 3 735 850 et décrétant un emprunt en conséquence
 - 5 4 3 Modification de la programmation de la TECQ 2019-2023 – engagement sur les modalités
- 6 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**
 - 6 1 Rapport mensuel du directeur
 - 6 2 Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
 - 6 3 Ressources humaines
 - 6 4 Règlements et résolutions diverses
- 7 TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**
 - 7 1 Rapport mensuel du directeur
 - 7 2 Voirie et bâtiments
 - 7 2 1 Acceptation provisoire – Aménagement de la voie d'accès et prolongement des infrastructures – Habitat Morin-Heights
 - 7 2 2 Contrat – services professionnels de laboratoire de sol et environnement – année 2023
 - 7 2 3 Contrat – acquisition d'une camionnette neuve 2023
 - 7 2 4 Contrat – fourniture et installation d'un élévateur hydraulique
 - 7 2 5 Contrat – approvisionnement en asphalte pour l'année 2023
 - 7 3 Hygiène du milieu
 - 7 3 1 Contrat – mise aux normes et réaménagement de la station d'eau potable Beaulieu
 - 7 3 2 Contrat – services professionnels – Réalisation d'une étude géotechnique pour les travaux de construction d'une future usine de traitement des eaux usées
 - 7 4 Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
 - 7 5 Ressources humaines
 - 7 6 Règlements et résolutions diverses
 - 7 6 1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (661-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Riverview et décrétant un emprunt en conséquence

Municipalité de Morin-Heights

- 7 6 2 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (662-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d’aqueduc Alpino et décrétant un emprunt en conséquence
- 7 6 3 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (663-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d’aqueduc Salzburg et décrétant un emprunt en conséquence
- 7 6 4 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (664-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d’aqueduc Bastien et décrétant un emprunt en conséquence
- 7 6 5 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (665-2023) pourvoyant au financement de travaux visant l’augmentation de la capacité du poste d’aqueduc Balmoral et décrétant un emprunt en conséquence
- 7 6 6 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (666-2023) pourvoyant au financement de travaux de réparation de la toiture du garage municipal et décrétant un emprunt en conséquence
- 7 6 7 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (667-2023) pourvoyant au financement de travaux de conversion de l’éclairage routier à la technologie DEL et décrétant un emprunt en conséquence
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
- 8 1 Rapport mensuel de la directrice
- 8 2 Rapport sur les permis et certificats
- 8 3 Rapport d’activités de la Société de protection et de contrôle des animaux
- 8 4 Dérogations mineures et PIIA
- 8 4 1 Dérogation mineure – Lot 6 429 309, rue Paradis
- 8 5 Ressources humaines
- 8 6 Règlements et résolutions diverses
- 8 6 1 Dépôt - Résultats de la procédure d’approbation des personnes habiles à voter relativement au Règlement (642-2022) de zonage
- 8 6 2 Dépôt - Résultats de la procédure d’approbation des personnes habiles à voter relativement au Règlement (643-2022) de lotissement
- 9 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 9 1 Rapport mensuel de la directrice
- 9 2 Loisirs
- 9 2 1 Autorisation de dépôt d’une demande de subvention dans la cadre du Programme Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT)
- 9 3 Culture
- 9 3 1 Dépôt – Rapport de consultation publique sur le Règlement (654-2022) sur la citation de l’Église unie du Canada à Morin-Heights au patrimoine culturel local
- 9 4 Réseau plein air
- 9 4 1 Autorisation de signature des demandes de certificat d’autorisation ou d’utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles du Québec
- 9 5 Événements
- 9 6 Ressources humaines
- 9 6 1 Modification de la résolution 486-12-22 relativement à l’échelon salarial de certains employés saisonniers temporaires
- 9 7 Règlements et résolutions diverses
- 9 7 1 Motion – 100^{ème} anniversaire de madame Marjorie Chamusco
- 9 7 2 Vote et affectation de crédits supplémentaires au poste budgétaire 02-629-08-970 aux fins d’une subvention non récurrente à l’Église unie du Canada à Morin-Heights pour le projet de réparation de l’ascenseur de l’église

Municipalité de Morin-Heights

10	CORRESPONDANCE DU MOIS
11	DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
12	RAPPORT DU MAIRE
13	PÉRIODE DE QUESTIONS
13 1	Questions et réponses orales
13 2	Questions et réponses écrites
	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

76.03.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2023;

77.03.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DU 21 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine du 21 février 2023 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du conseil local du patrimoine du 21 février 2023 et les recommandations qu'il contient.

78.03.23 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 FÉVRIER 2023

Le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2023 a été notifié aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de la séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 21 février 2023 et les recommandations qu'il contient.

Municipalité de Morin-Heights

79.03.23 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÉOLUTION 473.12.22 – PIIA – 75, RUE DES TROIS-PIERRE

Procès-verbal de correction de la résolution 473.12.22;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant de la résolution 473.12.22, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

80.03.23 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

81.03.23 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

82.03.23 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le directeur général dépose son rapport mensuel sur l'utilisation de ses pouvoirs délégués en vertu de l'article 11 du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

83.03.23 RAPPORT SUR LES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport sur les transferts budgétaires autorisés au cours du dernier mois.

84.03.23 BORDEREAU DES DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de février 2023 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier.

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'APPROUVER les comptes tels que détaillés dans les listes déposées.

Bordereau des dépenses **Du 1^{er} au 28 février 2023**

<i>Achats du mois</i>	1 313 711,00 \$
<i>Total des achats fournisseurs</i>	1 313 711,00 \$
<i>Paiements directs bancaires</i>	3 026,00 \$
<i>Sous total - Achats et paiements directs</i>	1 313 737,00 \$
<i>Salaires nets</i>	208 266,00 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (février 2023)	1 525 003,00 \$

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à effectuer les paiements appropriés;

85.03.23 **ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

Le directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 28 février 2023 et commente ceux-ci.

86.03.23 **RAPPORT – APPLICATION DU RÈGLEMENT (571-2019) SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Le directeur général dépose son rapport relatif à l'application du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle.

Municipalité de Morin-Heights

87.03.23 DÉPÔT – RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION
DES PERSONNES HABLES À VOTER RELATIVEMENT AU
RÈGLEMENT (660-2023) POURVOYANT AU
FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DES LOTS
3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925
ET 3 735 850 ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN
CONSÉQUENCE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat du greffier-trésorier relatif à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter du Règlement (660-2023) pourvoyant au financement de l'acquisition des lots 3 736 572, 3 923 313, 3 737 105, 4 474 782, 3 735 925 et 3 735 850 et décrétant un emprunt en conséquence ;

Le nombre de signature requis pour la tenue d'un scrutin référendaire n'ayant pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

88.03.23 MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TECQ
2019-2023 – ENGAGEMENT SUR LES MODALITÉS

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Municipalité de Morin-Heights

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

D'APPROUVER le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

D'ATTESTER, par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles;

89.03.23 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de février du directeur de la sécurité incendie et la liste des dépenses autorisées durant le mois courant en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

90.03.23 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La direction générale n'a reçu aucun rapport.

Municipalité de Morin-Heights

91.03.23 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de février du directeur des travaux publics et des infrastructures, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

92.03.23 ACCEPTATION PROVISOIRE – AMÉNAGEMENT DE LA VOIE D'ACCÈS ET PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES – HABITAT MORIN-HEIGHTS

CONSIDÉRANT la résolution 135.04.21 relative à l'octroi d'un contrat pour le prolongement des infrastructures pour Habitat Morin-Heights à Monco Construction Inc. ;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus audit contrat ont été réalisés conformément au devis;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics et des infrastructures et les ingénieurs au projet recommandent l'acceptation provisoire desdits travaux, suivant la recommandation et les pièces justificatives jointes à la présente;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ACCEPTER la réception provisoire des travaux prévus au contrat octroyé dans la résolution 135.04.21 pour le prolongement des infrastructures pour Habitat Morin-Heights suivant une retenue de 5% telle que recommandée par le directeur des travaux publics et les ingénieurs au projet;

93.03.23 CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DE SOL ET ENVIRONNEMENT – ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 de la Municipalité, lequel contenait un projet visant la réalisation de tests de sol sur certains chemins et certaines rues de la Municipalité;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet est planifié au fonds de roulement de la Municipalité ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 16 février 2023 dernier auprès de trois fournisseurs potentiels :

Groupe ABS Inc.
Solmatech Inc.
Enviro-Experts

ATTENDU le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la soumission suivante dans les délais prescrits par le devis, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Solmatech Inc.	110 876,83 \$

ATTENDU QUE cette soumission était conforme au devis ;

CONSIDÉRANT l'article 936 du Code municipal du Québec ;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER un contrat à Solmatech Inc. pour les services professionnels pour laboratoire de sol et environnement, pour un montant de 110 876,83\$, taxes incluses, selon les termes du devis;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution;

ITEM 7.2.3 – Contrat – acquisition d'une camionnette neuve 2023

Le conseil reporte cet item à une prochaine séance du conseil.

Municipalité de Morin-Heights

94.03.23 CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D’UN ÉLÉVATEUR HYDRAULIQUE

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière d’acquisition d’équipement;

CONSIDÉRANT le programme triennal d’immobilisations 2023-2024-2025 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l’estimé des coûts du contrat pour l’acquisition et l’installation d’un élévateur hydraulique fondé sur une étude sommaire de l’état du marché pour ce type d’équipement ;

ATTENDU que l’administration a procédé à un appel d’offres public via le SEAO pour l’acquisition et l’installation d’un élévateur hydraulique:

ATTENDU le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions dans les délais prescrits par le devis, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes inc.)
Pièces d’auto des Sommets Inc.	119 170,44 \$
Pièces d’auto Prud’homme Inc.	115 545,28 \$

CONSIDÉRANT l’article 936 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont conformes au devis ;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que les soumissionnaires possèdent les attestations requises de l’Agence du revenu du Québec et ne sont pas inscrites au Registre des entreprises non autorisées ;

ATTENDU QUE le PTI prévoit que le financement de ce projet se fait via le Fonds de roulement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT le Règlement (586-2019) sur le fonds de roulement ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

Municipalité de Morin-Heights

D'OCTROYER un contrat à Pièces d'auto Prud'homme Inc. pour l'acquisition et l'installation d'un élévateur hydraulique pour un montant de 115 545,28 \$, taxes incluses, selon les termes du devis;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

D'AUTORISER un emprunt d'un montant de 100 000\$ au fonds de roulement de la Municipalité remboursable sur une période d'au plus cinq (5) ans ;

95.03.23 CONTRAT – APPROVISIONNEMENT EN ASPHALTE POUR L'ANNÉE 2023

ATTENDU QUE le budget de fonctionnement 2023 de la Municipalité prévoit des crédits budgétaires pour le financement de travaux de réparation des routes et chemins de la Municipalité, dont le remplacement d'asphalte;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT la Politique d'achats;

CONSIDÉRANT les articles 6 à 7.3 du Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'achats et d'approvisionnement de la Municipalité, cette dernière requérant au moins deux offres de services écrites, après validation des besoins et estimé des coûts;

ATTENDU QUE l'offre de services écrite la plus avantageuse est celle d'Asphalte Ste-Agathe Inc., au montant de 37 032,00 \$, taxes en sus;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER un contrat d'approvisionnement en asphalte à Asphalte Ste-Agathe Inc., au montant de 37 032,00 \$, taxes en sus;

DE MANDATER le directeur des travaux publics et des infrastructures afin de donner suite à la présente résolution;

Municipalité de Morin-Heights

96.03.23 CONTRAT – MISE AUX NORMES ET RÉAMÉNAGEMENT DE LA STATION D’EAU POTABLE BEAULIEU

CONSIDÉRANT le PTI 2023-2024-2025 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d’offres pour les contrats de plus de 121 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE l’administration a procédé à un appel d’offres public via le SEAO pour la mise aux normes et réaménagement de la station d’eau potable Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les quatre soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
9161-4396 Québec Inc.	459 206,47 \$
Entreprises C. Rodrigue	446 922,20 \$
Nordmec Construction Inc.	478 666,03 \$
Pompes Villemaire Inc.	437 909,77 \$

CONSIDÉRANT qu’un comité de sélection a procédé à l’analyse des soumissions reçues et qu’il a déposé son rapport;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire
IL EST RÉSOLU :

D’OCTROYER le contrat pour la mise aux normes et l’aménagement de la station d’eau potable Beaulieu à Pompes Villemaire Inc. pour le montant de 437 909,77 \$, taxes incluses;

D’AUTORISER le directeur général à signer tout document devant donner suite à la présente.

97.03.23 CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – RÉALISATION D’UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D’UNE FUTURE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT le programme triennal d’immobilisations 2023-2024-2025 de la Municipalité, lequel contient le projet « Traitement des eaux usées »;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet sera assuré par un règlement d'emprunt à venir ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 8 février 2023 dernier auprès de quatre fournisseurs potentiels :

Enviro-Experts
Solmatech
Groupe ABS
Qualilab Inspection

ATTENDU le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu les soumissions suivantes dans les délais prescrits par le devis, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Qualilab Inspection	116 210,98 \$
Solmatech	101 864,62 \$

ATTENDU QUE ces deux soumissions étaient conformes au devis ;

CONSIDÉRANT l'article 936 du Code municipal du Québec ;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

D'OCTROYER un contrat à Solmatech Inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique comprenant des analyses chimiques pour les travaux de construction d'une future usine de traitement des eaux usées et d'un bâtiment technique, pour un montant de 101 864,62 \$, taxes incluses, selon les termes du devis;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution;

98.03.23 RAPPORT SUR LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET REQUÊTES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, un rapport sommaire des requêtes et demandes au 28 février 2023.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 07.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (661-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE D'AQUEDUC RIVERVIEW ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le Règlement (661-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Riverview et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (661-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Riverview et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

A.M. 08.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (662-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE D'AQUEDUC ALPINO ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gilles Saulnier que le Règlement (662-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Alpino et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (662-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Alpino et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

A.M. 09.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (663-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE D'AQUEDUC SALZBOURG ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement (663-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Salzbourg et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (663-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Salzbourg et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 10.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (664-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU POSTE D'AQUEDUC BASTIEN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (664-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Bastien et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (664-2023) pourvoyant au financement de travaux de mise à niveau du poste d'aqueduc Bastien et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

A.M. 11.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (665-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX VISANT L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE D'AQUEDUC BALMORAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement (665-2023) pourvoyant au financement de travaux visant l'augmentation de la capacité du poste d'aqueduc Balmoral et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (665-2023) pourvoyant au financement de travaux visant l'augmentation de la capacité du poste d'aqueduc Balmoral et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

A.M. 12.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (666-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA TOITURE DU GARAGE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Peter MacLaurin que le Règlement (666-2023) pourvoyant au financement de travaux de réparation de la toiture du garage municipal et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (666-2023) pourvoyant au financement de travaux de réparation de la toiture du garage municipal et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 13.03.23 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (667-2023) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE TRAVAUX DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER À LA TECHNOLOGIE DEL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (667-2023) pourvoyant au financement de travaux de conversion de l'éclairage routier à la technologie DEL et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (667-2023) pourvoyant au financement de travaux de conversion de l'éclairage routier à la technologie DEL et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

99.03.23 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport pour le mois de février 2023 de la directrice de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

100.03.23 RAPPORT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 28 février 2023.

101.03.23 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION ET DE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Le Directeur général n'a reçu aucun rapport.

102.03.23 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 429 309, RUE PARADIS

ATTENDU que la présente demande a été traitée suivant les dispositions du Règlement (646-2022) sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement actuel a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver un risque en matière de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver un risque en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement et au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande revêt un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE les travaux en cours ou exécutés ont été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse de la demande et qu'il recommande au conseil de d'accepter celle-ci;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'APPROUVER la dérogation demandée pour le lot 6 429 309, rue Paradis (4480-96-4279) pour autoriser la superficie du logement supplémentaire projeté de 72,6 m² ainsi que l'aménagement de deux chambres à coucher alors que le règlement en vigueur autorise une superficie maximale de 60 m² et l'aménagement d'une chambre à coucher, le tout contrairement aux règlements de zonage numéros 416 et 642-2022, le tout tel que montré au plan de construction dessiné et signé par madame Kim Ouellette, technologue professionnelle, daté du 1^{er} février 2023;

103.03.23 DÉPÔT – RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION
DES PERSONNES HABLES À VOTER RELATIVEMENT AU
RÈGLEMENT (642-2022) DE ZONAGE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat du greffier-trésorier relatif à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter du Règlement (642-2022) de zonage ;

Municipalité de Morin-Heights

Le nombre de signature requis pour la tenue d'un scrutin référendaire n'ayant pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

104.03.23 DÉPÔT – RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT (643-2022) DE LOTISSEMENT

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat du greffier-trésorier relatif à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter du Règlement (643-2022) de lotissement ;

Le nombre de signature requis pour la tenue d'un scrutin référendaire n'ayant pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

105.03.23 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

La directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire dépose au Conseil son rapport ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de février 2023 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

106.03.23 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME (EPRTNT)

ATTENDU QUE la Politique municipal sur l'innovation encourage le développement d'initiatives permettant la réalisation des éléments de l'énoncé de vision stratégique 2020-2030 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'Énoncé de vision stratégique 2020-2030;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire souhaite soumettre le projet "virage numérique du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire" au conseil;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention de Tourisme Laurentides couvrant 50% des coûts admissibles dans le cadre du programme "Entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme";

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE ce programme prévoit une condition d'octroi de subvention à l'effet que la Municipalité doit s'engager à défrayer 50% des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de recueillir des données probantes permettant d'améliorer la qualité des services de Loisirs offerts aux citoyens, créant ainsi une valeur ajoutée;

ATTENDU QUE la date limite de dépôt des demandes est le 28 février 2023 mais que Tourisme Laurentides accepte, compte tenu du projet, de prolonger exceptionnellement celle-ci au 9 mars 2023;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière de 10 600\$ à Tourisme Laurentides dans le cadre du programme EPRTNT;

D'AUTORISER madame Marie-Ève Gauthier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et elle est par la présente autorisée, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente;

107.03.23 DÉPÔT – RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE RÈGLEMENT (654-2022) SUR LA CITATION DE L'ÉGLISE UNIE DU CANADA À MORIN-HEIGHTS AU PATRIMOINE CULTUREL LOCAL

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, les résultats de consultation publique tenue relativement au Règlement (654-2022) sur la citation de l'Église unie du Canada à Morin-Heights au patrimoine culturel local.

108.03.23 AUTORISATION DE SIGNATURE DES DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION OU D'UTILISATION DU TERRITOIRE PUBLIC AUPRÈS DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS DU QUÉBEC

COMPTE TENU de l'entente actuellement en vigueur avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts sur l'utilisation des terres publiques relativement au Parc des Bouleaux;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire travaille actuellement à l'élaboration de scénarios pour l'agrandissement du stationnement de ce parc;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Marie-Ève Gauthier, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et elle est par la présente autorisée, à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec;

109.03.23 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 486.12.22 RELATIVEMENT À L'ÉCHELON SALARIAL DE CERTAINS EMPLOYÉS SAISONNIERS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE le résolution 486-12-22 prévoit l'embauche de préposés, patrouilleurs-pisteurs et de préposés d'entretien de sentiers de ski de fond pour la saison hivernale 2022-2023;

ATTENDU QUE le tableau produit pour cette résolution reproduit erronément le tableau produit pour la saison hivernale 2021-2022;

ATTENDU QUE plusieurs corrections doivent être apportées en ce que certains employés n'y figurent pas et que tous ceux qui s'y retrouvent n'ont pas vu leur échelon ajusté conformément à la Politique;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER la résolution 486-12-22 afin d'y substituer le tableau qui s'y trouve par le suivant:

Municipalité de Morin-Heights

Préposés Accueil/Patrouilleurs	Échelon 2022	Échelon 2023
Sylvia Fendle	9	9
Normand Bouillon	4	5
Élise Paquin	4	5
Monique Roy	6	7
Carl Durocher	1	2
Louise Riel	2	2
Myriam Verrault	2	2
Pierrette Labrosse	1	2
Nathalie Proulx	2	3
Éléana Labelle	2	3
Debbie Maurice	2	3
Pisteur		
Sam Kirkpatrick	1	2

110.03.23 MOTION – 100^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE MADAME MARJORIE CHAMUSCO

ATTENDU QUE madame Marjorie Chamusco célèbre cette année son 100^{ème} anniversaire de naissance;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:

D'ADOPTER une motion de félicitations à madame Marjorie Chamusco pour l'anniversaire de ses 100 ans;

111.03.23 VOTE ET AFFECTATION DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU POSTE BUDGÉTAIRE 02-629-08-970 AUX FINS D'UNE SUBVENTION NON RÉCURRENTE À L'ÉGLISE UNIE DU CANADA À MORIN-HEIGHTS POUR LE PROJET DE RÉPARATION DE L'ASCENSEUR DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE le conseil de la paroisse de l'Église unie du Canada à Morin-Heights a formulé une demande d'aide financière spéciale non récurrente pour la réparation de l'ascenseur de l'église;

ATTENDU QUE cet équipement est essentiel au déroulement des activités de l'église ainsi que des activités communautaires dans la salle se situant au sous-sol du bâtiment;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT l'article 91 de la loi sur les compétences municipales (RLRQ, ch. C-47.1) et nonobstant la loi sur l'interdiction des subventions municipales (RLRQ, ch. I-15);

Sur une proposition de monsieur le conseiller Gilles Saulnier
IL EST RÉSOLU :

DE VOTER ET D'AFFECTER des crédits supplémentaires de 4 088.92\$ au poste budgétaire 02-629-08-970 aux fins du projet « réparation de l'ascenseur de l'Église unie »;

D'ACCORDER une aide financière spéciale et non récurrente de 4 088.92\$ à l'Église unie du Canada à Morin-Heights;

DE PRÉLEVER ces crédits à même le surplus de fonctionnement non affecté de la Municipalité;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

112.03.23 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la session ordinaire est levée à 20h46 sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire.

J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues à ce procès-verbal.

Carole Patenaude
Mairesse suppléante

Hugo Lépine
Directeur général /
Greffier-trésorier

Vingt-trois personnes ont assisté à la séance.